



Métropole
du Grand Paris

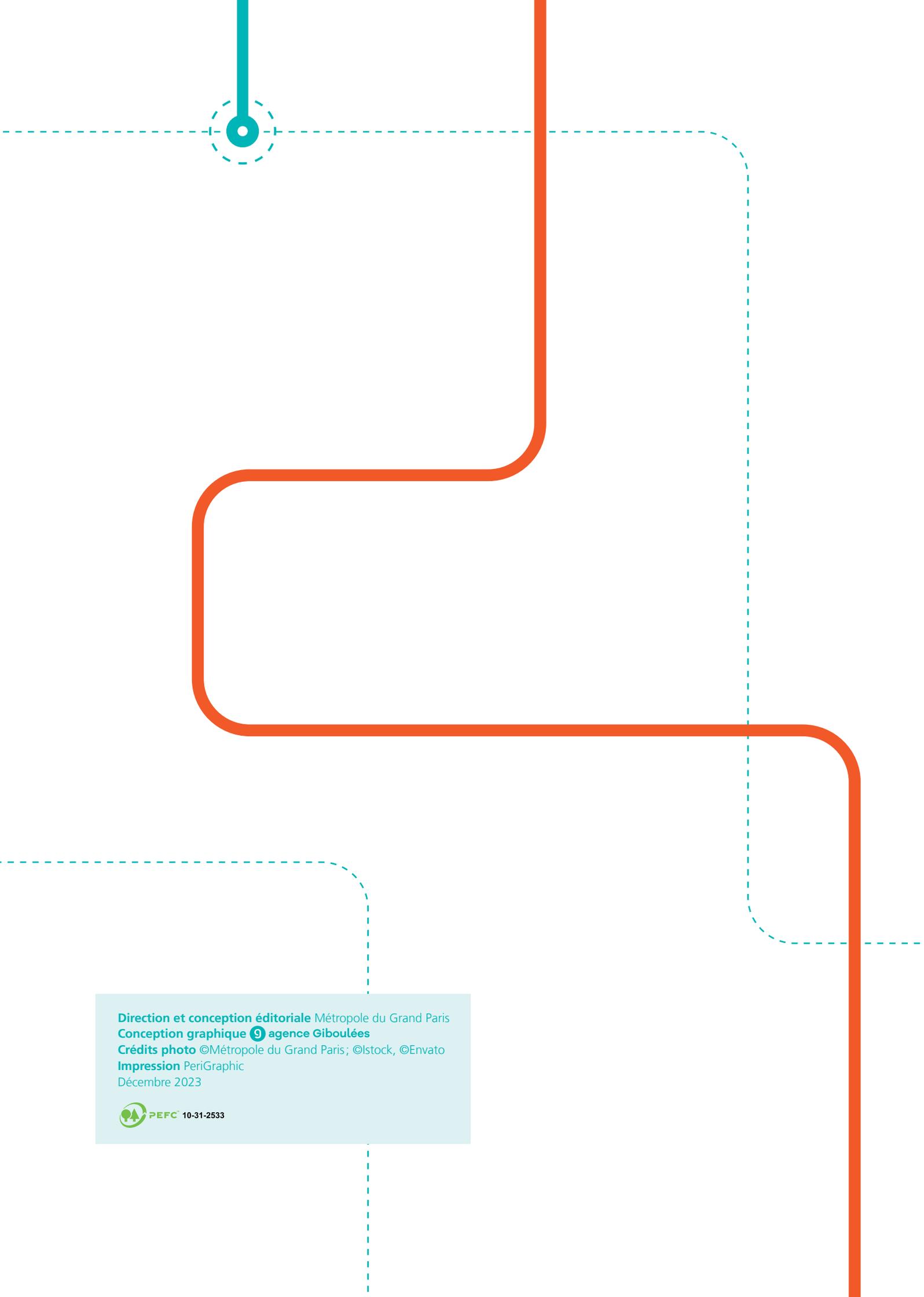


PLAN VÉLO
MÉTROPOLITAIN

Plan Vélo Métropolitain et actions
de la Métropole du Grand Paris en faveur
des mobilités douces pendant les Jeux
de Paris 2024

DOSSIER DE PRESSE

DÉCEMBRE 2023



Direction et conception éditoriale Métropole du Grand Paris
Conception graphique  **agence Giboulées**
Crédits photo ©Métropole du Grand Paris; ©Istock, ©Envato
Impression PeriGraphic
Décembre 2023



SOMMAIRE

5 | Édito

6 | Les 5 enjeux du Plan Vélo Métropolitain

7 | Des investissements métropolitains pour réduire les coupures urbaines

8 | Le Plan Vélo Métropolitain

10 | Les actions de la Métropole du Grand Paris en faveur des mobilités douces pendant les Jeux de Paris 2024

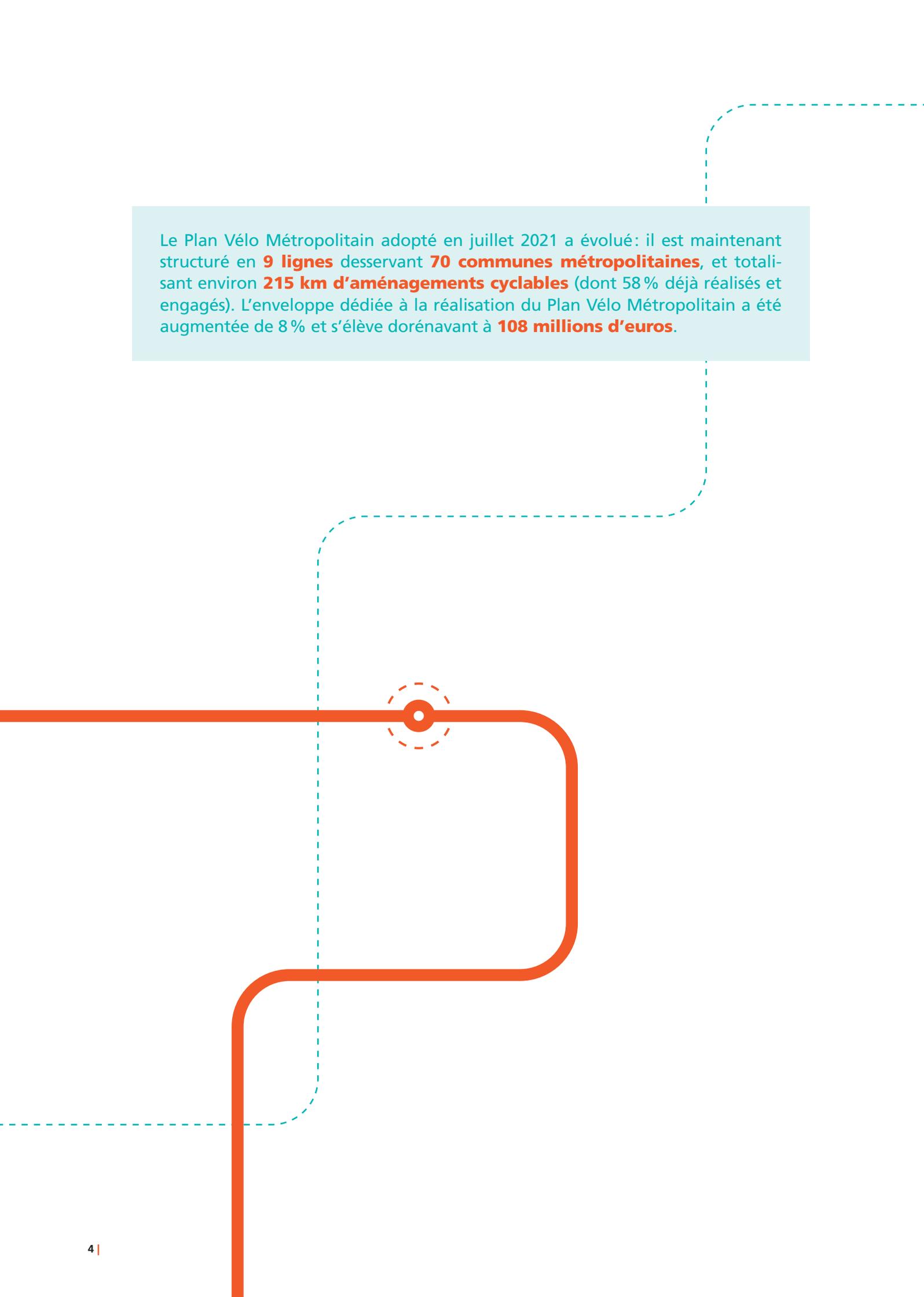
12 | Focus sur les premières réalisations

13 | La « méthode vélo » de la Métropole du Grand Paris

14 | Les 5 avantages de l'usage du vélo pour les Métropolitains

15 | Chiffres clés





Le Plan Vélo Métropolitain adopté en juillet 2021 a évolué: il est maintenant structuré en **9 lignes** desservant **70 communes métropolitaines**, et totalisant environ **215 km d'aménagements cyclables** (dont 58 % déjà réalisés et engagés). L'enveloppe dédiée à la réalisation du Plan Vélo Métropolitain a été augmentée de 8 % et s'élève dorénavant à **108 millions d'euros**.

ÉDITO



Patrick OLLIER

Président de la Métropole
du Grand Paris,
Maire de Rueil-Malmaison



Jean-Pierre BARNAUD

Vice-président de la
Métropole du Grand Paris
délégué aux Mobilités
et Circulations douces



Jacques BAUDRIER

Conseiller métropolitain
délégué au Déploiement
des Pistes Cyclables

La Métropole du Grand Paris définit des politiques et met en oeuvre des programmes d'actions en vue de lutter contre la pollution de l'air et de favoriser la transition énergétique, notamment par le développement et la promotion de la mobilité durable. Elle s'est fixée une stratégie affirmée pour atteindre la neutralité carbone en 2050 et améliorer la qualité de l'air, avec le Plan Climat Air Energie Métropolitain (PCAEM).

C'est dans ce cadre que, dès 2020, la Métropole du Grand Paris, en partenariat avec l'APUR, l'Institut Paris Région (IPR), et le Collectif Vélo Île-de-France, a mis en place un ambitieux Plan Vélo Métropolitain. Celui-ci réalise la jonction de tous les plans vélo coexistants sur son périmètre.

La Métropole du Grand Paris s'est résolument engagée, dès sa création, pour le développement du vélo, notamment par sa participation financière au syndicat Autolib' Velib' Métropole (1473 stations en service dont 463 en dehors de Paris, 405 000 abonnés), ainsi que par son soutien aux projets locaux en faveur de la mobilité active. Depuis 2016, 142 projets de mobilité douce ont été subventionnés, dans 83 communes, à hauteur de 87,7 millions d'euros : 14,7 millions d'euros pour 31 projets d'aménagements cyclables au titre du Plan Vélo Métropolitain, 49 millions d'euros pour dix projets de franchissement et 20 millions pour 84 projets au titre du Fonds d'Investissement Métropolitain, 300 000 € pour 4 projets dans le cadre de la convention de partenariat Métropole-Département de Seine-Saint-Denis, 1,1 millions d'euros pour 1 projet dans le cadre de la convention de partenariat Métropole-Département du Val-de-Marne et 2,6 millions d'euros pour 12 projets au titre du Pacte État-Métropole.

Face au défi que constituera la mobilité durant la période des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, le Plan Vélo Métropolitain permettra de simplifier les déplacements des Métropolitains et des visiteurs. La Métropole participera également au déploiement d'offres de stationnement cyclable pérennes, à la mise en place d'une offre de location de vélos et à l'installation de stations Vélib' éphémères sur son périmètre.



LES 5 ENJEUX DU PLAN VÉLO MÉTROPOLITAIN

- ⊙ Des axes structurants d'échelle métropolitaine en carence d'aménagements cyclables, en radiales pour assurer la liaison entre Paris et sa banlieue, et en rocade,
- ⊙ Des axes répondant à une demande et un besoin des Métropolitains déjà affirmés,
- ⊙ Des axes en phase avec la programmation et la planification des communes métropolitaines en matière d'aménagements cyclables,
- ⊙ Des axes en complément de la démarche des autres acteurs publics en matière de planification cyclable,
- ⊙ Des axes assurant la liaison de polarités urbaines et de centralités importantes (gares, pôles d'emplois, équipements, parcs, ...).

Le Plan Vélo Métropolitain adopté en juillet 2021 à l'unanimité du Conseil métropolitain définit un réseau cyclable structurant à l'échelle de la Métropole, en complémentarité des autres aménagements cyclables et ce, en lien avec les différents gestionnaires d'infrastructures.

DES OBJECTIFS AMBITIEUX ET DES RÉSULTATS ENCOURAGEANT

La Métropole du Grand Paris s'est fixé des objectifs ambitieux pour encourager le déplacement à vélo dans ses communes :

- ⊙ 10 % des déplacements à vélo à l'horizon 2025,
- ⊙ Multiplication par 3 des déplacements à vélo à l'horizon 2030,
- ⊙ Plus de la moitié des déplacements en modes actifs à l'horizon 2050 (déplacements réalisés soit en transports collectifs, soit à pied, soit à vélo mécanique ou électrique).

DES INVESTISSEMENTS MÉTROPOLITAINS POUR RÉDUIRE LES COUPURES URBAINES

La Métropole du Grand Paris porte une attention particulière aux projets de résorption de coupures urbaines participant à la continuité des aménagements cyclables. Plusieurs soutiens financiers ont ainsi été approuvés notamment au titre :

- du Plan Vélo Métropolitain (aménagements cyclables de franchissement de la Porte de la Chapelle),

- du Fonds Métropolitain des Équipements Structurants

- du Pacte État-Métropole (projets de continuité cyclables au niveau de la Porte de la Villette, de la Porte de Châtillon, ou encore de la Porte d'Italie).

Depuis 2016, 142 projets de mobilité douce subventionnés, dans 83 communes, à hauteur de 87,7 millions d'euros, notamment dans le cadre du Fonds d'Investissement Métropolitain et du financement des équipements structurants, dont notamment :

○ **2,6 M€**

pour 12 projets au titre du Pacte État-Métropole

○ **49 M€**

pour 10 projets de franchissement au titre du Fonds d'Investissement Métropolitain

○ **14,7 M€**

pour 31 projets d'aménagements cyclables au titre du Plan Vélo Métropolitain

○ **300 000 €**

pour 4 projets dans le cadre de la convention de partenariat Métropole-Département de Seine-Saint-Denis

○ **1,1 M€**

pour 1 projet dans le cadre de la convention de partenariat Métropole-Département du Val-de-Marne

○ **20 M€**

pour 84 projets au titre du Fonds d'Investissement Métropolitain

En complément du Plan Vélo Métropolitain, la politique cyclable de la Métropole du Grand Paris passe également par des partenariats bilatéraux avec les Départements. Ainsi le Conseil Métropolitain a adopté une convention-cadre de coopération stratégique avec le Département de la Seine-Saint-Denis et une convention de partenariat stratégique avec le Département du Val-de-Marne. **Près de 30 réunions techniques se sont tenues avec les services des Départements.**

LE PLAN VÉLO MÉTROPOLITAIN

Ligne 1

De Rueil-Malmaison
à Noisy-le-Grand >30 km

Ligne 2

Tronc Issy RER
à Saint-Denis Porte de Paris
>15 km

Branche Saint-Denis Porte de Paris
à Gennevilliers Les Courtilles >5 km

Branche Saint-Denis Porte de Paris
à Argenteuil (mairie) >10 km

Ligne 3

De Paray-Vieille-Poste
à Saint-Denis >23 km

NOUVEAU

Prolongement de 3 km
entre Orly et Paray-Vieille-Poste.

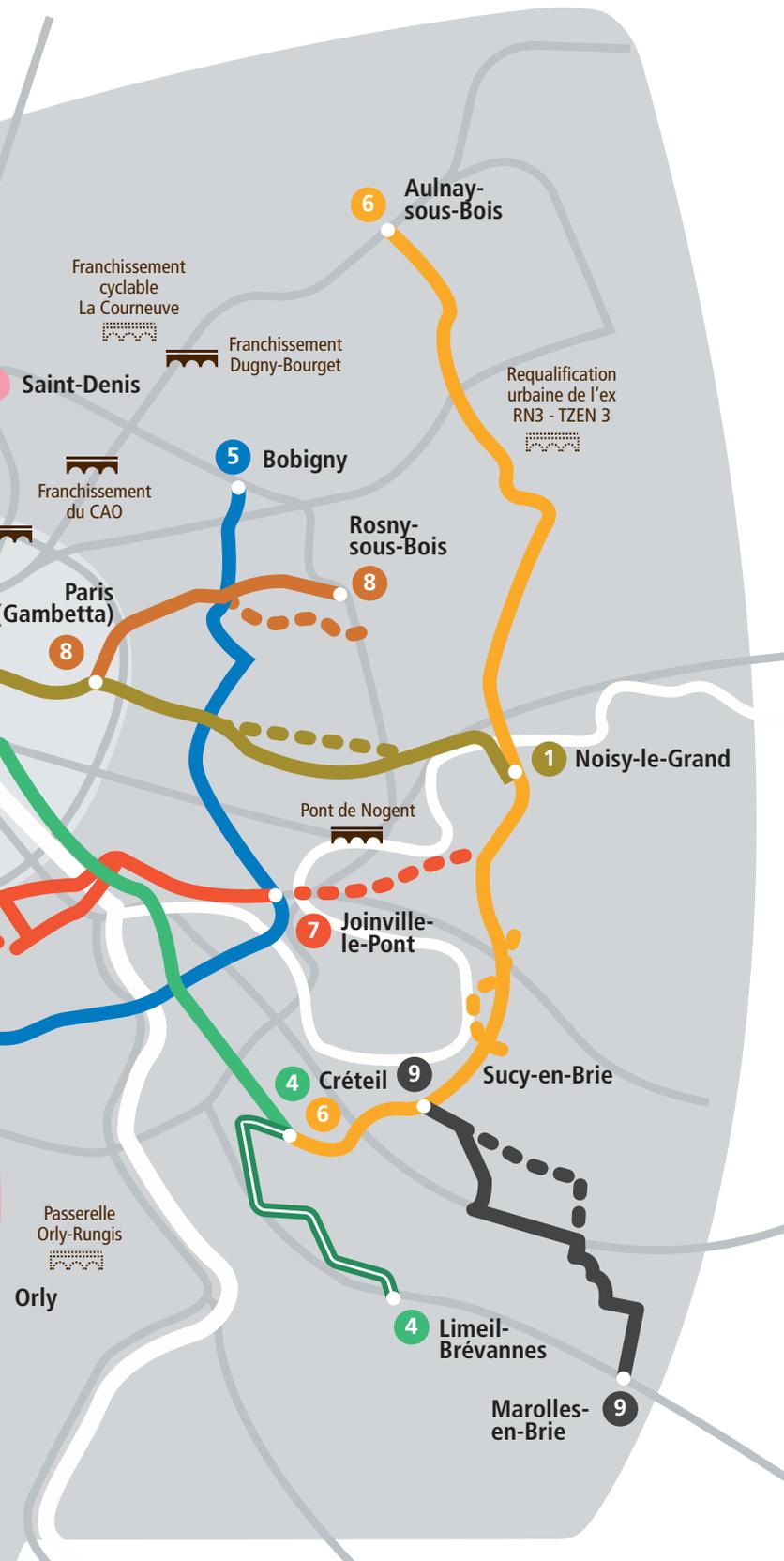
Ligne 4

De Bourg-la-Reine
à Limeil-Brévannes >34 km

NOUVEAU

Prolongement de 4 km
entre Créteil et Limeil-Brévannes.





Ligne **5**
De L'Hay-les-Roses à Bobigny
> 25 km

Ligne **6**
De Créteil à Aulnay-sous-Bois
> 30 km

Ligne **7**
De Boulogne-Billancourt
à Joinville-le-Pont > 20 km

Ligne **8**
De Rosny-sous-Bois à Paris/
Gambetta > 10 km

NOUVEAU

Ligne **9**
De Sucy-en-Brie à Marolles-
en-Brie > 8 km

Lignes

- 1 2 3 4 5 6 7 8 9

Évolution des tracés à l'étude



Réseau Vélo Île-de-France

Lignes prolongées

 Équipements structurants en cours

 Équipements structurants terminés



LES ACTIONS DE LA MÉTROPOLÉ DU GRAND PARIS EN FAVEUR DES MOBILITÉS DOUCES PENDANT LES JEUX DE PARIS 2024

Face au défi que constituera la mobilité durant la période des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, la Métropole du Grand Paris est pleinement engagée et soutient les initiatives sur son périmètre pour simplifier les déplacements des Métropolitains et des visiteurs.

À ce titre, la Métropole participe au déploiement d'offres de stationnement cyclable sur son périmètre, en apportant un soutien financier à travers un budget de 2 M€ dédié à :

🕒 **L'aménagement de stationnements cyclables pérennes aux abords de sites accueillant l'événement**: participation métropolitaine de 660 000 € d'investissement.

🕒 **La mise en place d'une offre de location de vélos et services associés aux abords de 2 sites dans les Hauts-de-Seine et de 4 sites en Seine-Saint-Denis**: participation métropolitaine de 550 000 € de fonctionnement.

🕒 **Des stations Vélib' éphémères**

Afin de faciliter l'accès aux sites Olympiques et Paralympiques pour les usagers du service Vélib' Métropole, le Syndicat prévoit la mise en place de stations Vélib' éphémères avec une présence humaine aux abords des sites Olympiques, sur les sites en dehors de Paris :

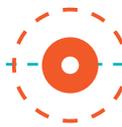
■ **Stade de France / Centre Aquatique Olympique**: 4 stations pour 800 places maximum,

■ **Stade Yves du Manoir à Colombes**: 1 station pour 200 places maximum,

■ **Arena Paris La Défense**: 1 station pour 200 places maximum.

La Métropole du Grand Paris finance l'intégralité des coûts d'installation et d'exploitation des stations éphémères situées en dehors de Paris (soit 400 000 €).





DES STATIONS ÉPHÉMÈRES VÉLIB' MÉTROPOLE AU PLUS PRÈS DES LIEUX DE COMPÉTITIONS



-  **SITES FINANCÉS EN INTÉGRALITÉ PAR LA MÉTROPOLE**
-  **SITES OLYMPIQUES**
-  **SITES PARALYMPIQUES**

FOCUS SUR LES PREMIÈRES RÉALISATIONS

⊙ Près de 9 km d'aménagements cyclables livrés:

- 6 projets portés par la Ville de Paris, totalisant 6 km: avenue de Clichy / avenue de Saint-Ouen, avenue Gambatta (Est), Pont de la Concorde, Boulevard Pasteur, rue Tonchet / rue du Havre, et Grands Boulevards (entre Place de la République et boulevard des Italiens),
- 1 projet de 750 m de linéaire porté par le Département de la Seine-Saint-Denis sur la RD 40 (rue du Parc) à Noisy-le-Sec,
- 3 projets portés par le Département du Val-de-Marne, totalisant 1,8 km: RD 154 (avenue de la Liberté) à Charenton-le-Pont, RD 204 (avenue Descartes) à Limeil-Brévannes, et carrefour Pompadour à Créteil.

⊙ Et bientôt près de de 11 km d'aménagements cyclables:

- 4 projets portés par la Ville de Paris prochainement livrés totalisant 5,75 km: rue de Vaugirard, Porte de la Chapelle (rue de la Chapelle / rue Marx Dormoy), boulevard Malesherbes (entre le boulevard Haussmann et le boulevard de Courcelles) et rue Belgran,
- 4 projets portés par le Département de la Seine-Saint-Denis, totalisant 2,6 km: RD 14 (avenue Michelet) à Saint-Ouen, RD 37

(avenue Gabriel Péri) à Montreuil, RD 29 (avenue Stalingrad) à Stains et RD410 (entre la place de la République et le cours des Lavandières) à Saint-Ouen,

- 1 projet de 850 m porté par le Département du Val-de-Marne sur la RD233 (avenue Charles de Gaulle, entre le rond-point du 8 mai 1945 et le Château d'Ormesson), à Ormesson-sur-Marne,
- 1 projet de 1,2 km porté par l'Établissement Public de Grand Orly Seine Bièvre le long de l'aqueduc de la Vanne, à Paray-Vieille-Poste.

⊙ Près de 16 km d'aménagements cyclables dont les travaux débiteront prochainement:

- le prolongement cyclable du Pont de Nogent jusqu'à la gare de RER E,
- l'aménagement de la rue de Paris à Charenton-le-Pont (RD6),
- l'aménagement du boulevard Chastenet de Géry à Villejuif,
- l'aménagement de la rue de Paris à Bobigny et Noisy-le-Sec (RD933).

LA « MÉTHODE VÉLO » DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS

Pour mettre en oeuvre le Plan Vélo Métropolitain, la Métropole du Grand Paris s'appuie sur une démarche multi partenariale :

LES COMITÉS D'AXES

Chaque ligne est pilotée par un Comité d'axe, instance politique qui réunit l'ensemble des collectivités concernées (communes, Établissements Publics Territoriaux et Départements), la Région Île-de-France, la Préfecture de Région, et les partenaires de la Métropole du Grand Paris dans le cadre de cette démarche (IPR, APUR et Collectif Vélo Île-de-France).

Les comités d'axes sont directement animés par la Métropole du Grand Paris.

Chaque comité d'axe a pour objet :

- ⊙ De partager l'état d'avancement des projets cyclables compatibles avec les tracés de la ligne du Plan Vélo Métropolitain concernée,
- ⊙ D'échanger sur de possibles évolutions de tracés : en tant qu'alternatives de tracé, et/ou en tant que compléments de tracés.

La Métropole du Grand Paris ambitionne de réunir chaque comité d'axe tous les 18 mois environ.

L'ACCOMPAGNEMENT DES COMMUNES POUR LE VÉLO EN LIBRE SERVICE

La mise en place d'un service public de vélos en libre-service à l'échelle métropolitaine (Vélib' Métropole) témoigne de la volonté des Maires et de la Métropole du Grand Paris de répondre aux enjeux d'attractivité métropolitaine, de lutte contre la pollution de l'air et de bruit. Le succès de ce service repose sur sa continuité et son maillage.

La participation financière de la Métropole du Grand Paris, à hauteur d'environ 6,3 millions d'euros par an au syndicat Vélib' Métropole a permis le déploiement de 463 stations

Fin 2023 : la Métropole du Grand Paris a installé le comité d'axe de chaque ligne du Plan Vélo Métropolitain.

⊙ LES RÉUNIONS TECHNIQUES

Chaque comité d'axe est précédé et suivi de réunions techniques.

Ces réunions, animées par la Métropole du Grand Paris, sont des temps d'échanges entre services partenaires, sur un tronçon considéré.

Dans la mesure du possible, ces réunions font l'objet de visites de terrain à vélo du tronçon d'itinéraire en question.

Fin 2023 : une cinquantaine de réunions techniques de ce type se sont tenues.

Vélib' sur le périmètre Métropolitain (sur un total de 1473 stations) dans 62 communes pour 140 millions de kilomètres parcourus en 2022.

En 2023, le service compte près de **405 000 abonnés annuels**.

La Métropole du Grand Paris veille à une articulation pertinente entre :

- ⊙ Le déploiement de nouvelles stations Vélib' d'une part,
- ⊙ Et la mise en oeuvre progressive du Plan Vélo Métropolitain d'autre part.

LES 5 AVANTAGES DE L'USAGE DU VÉLO POUR LES MÉTROPOLITAINS

⊙ LA SANTÉ

La pratique du vélo réduit les risques pour quelques grandes pathologies: moins 30 % pour les maladies coronariennes, moins 24 % pour les maladies vasculaires cérébrales, moins 20 % pour le diabète de type 2, moins 15 % pour le cancer du sein, moins 40 % pour le cancer du côlon, etc. (source *Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie – 2013*).

⊙ LA QUALITÉ DE L'AIR

Utiliser un vélo pour se déplacer, c'est laisser sa voiture particulière au garage ! Cela participe à l'amélioration de la qualité de l'air grâce à la réduction des émissions de CO₂ et de polluants atmosphériques.

⊙ LE COÛT

Se déplacer à vélo coûte moins cher, comparativement aux coûts induits par l'acquisition ou la location d'une voiture particulière. Avec des infrastructures plus légères, le vélo coûte également moins cher aux communes.

⊙ L'ATTRACTIVITÉ DES COMMUNES

Les Métropolitains sont de plus en plus nombreux à vouloir se déplacer à vélo. Au cœur des villes le vélo présente des avantages très positifs en matière d'amélioration du cadre et de la qualité de vie: il diminue la pollution de l'air et les nuisances sonores, et son usage libère des espaces. Cette combinaison gagnante contribue à l'attractivité des communes.

⊙ L'APAISEMENT DE L'ESPACE PUBLIC

Les vélos profitent d'un partage équitable de la voirie entre les différents modes de déplacements. Cette meilleure insertion urbaine des aménagements cyclables participe également à une amélioration qualitative des voiries en tant qu'espaces publics. Le Plan Vélo Métropolitain permet d'offrir un réseau de pistes cyclables continu, de qualité, sécurisé et connecté.

Mesures d'accompagnements



Dans le cadre de son opération « Métropole Roule Propre! », la Métropole du Grand Paris finance l'acquisition d'un Vélo à Assistance Electrique (VAE) jusqu'à 500 €, en cas de mise à la casse d'un vieux véhicule polluant.



Plus d'infos sur:
Métropole Roule Propre!
www.metropolegrandparis.fr/fr/metropolerolepropres

CHIFFRES CLÉS

9 axes
sécurisés et continus

108 M€
sur 10 ans
financés par
la Métropole
du Grand Paris

70 communes
concernées, plus
de 50% des communes
de la Métropole

10 ans
pour accompagner
la mise en oeuvre

215 km
d'aménagements
cyclables au total

58 %
d'aménagements
déjà réalisés
et engagés

DEPUIS 2016

142 projets
de mobilité douce
subventionnés, dans

83 communes
à hauteur de

87,7 M€
notamment dans le cadre
du Fonds d'Investissement
Métropolitain et du financement
des équipements structurants.

L'élaboration du Plan Vélo Métropolitain s'est faite en partenariat avec l'APUR (Atelier Parisien d'Urbanisme), l'Institut Paris Région (IPR), et le Collectif Vélo Île-de-France, groupement de 42 associations et fédérations cyclistes dans plus de 80 villes, de près de 8000 adhérents.

PARTENAIRES



CONTACT

Direction de la Communication
et des Relations Presse
presse@metropolegrandparis.fr

Retrouvez plus d'informations sur
[www.metropolegrandparis.fr/fr/
plan-velo-metropolitain](http://www.metropolegrandparis.fr/fr/plan-velo-metropolitain)

Métropole du Grand Paris
15-19 avenue Pierre-Mendès-France
75013 PARIS – Tél. 01 82 28 78 00
www.metropolegrandparis.fr



Métropole
du Grand Paris



PLAN VÉLO
MÉTROPOLITAIN